



# PV Réunion d'information

*RDC 182081T-10055*

*RDC 1217511-10129*

08-nov 2022

Agence belge de développement

enabel.be



# Contexte



***Incubateur Gemena***

***Réf : RDC 1217511-10129***

***Visite de site (obligatoire)***

- 04/11/22 – 10h
- 25/11/22 – 10h



***Bâtiment CPEDD Lisala***

***Réf : RDC182081T-10055***

***Visite de site (obligatoire)***

- 02/11/22 – 10h
- 23/11/22 – 10h

- 2 marchés et deux dossiers distincts !
- Possibilité de soumissionner aux deux si capacité technique & financière de gérer les deux marchés (c.A. ; Garanties bancaires ; équipes ; etc.)



# Préparer son dossier

- Questions (*cf §8.1 du vol1 du DAO*):
  - Par mail uniquement : [patou.mbaya@enabel.be](mailto:patou.mbaya@enabel.be) & [procurement.cod@enabel.be](mailto:procurement.cod@enabel.be)
  - Maximum 21j avant dépôt de l'offre. Enabel y répondra par mail (max 8j avant dépôt) et publiera une synthèse des Q&R sur son site.
- Consultez notre site <https://www.enabel.be/fr/marches-publics> de manière régulière (*publication PV réunion ; synthèse Q&R ; addendum éventuels*)
- Liens pour téléchargement de fichiers dans le CSC:
  - DQE vierge (version Excel) – première page du Vol. 4
  - Dossier de Plans – première page du Vol.5
- Dossier à remettre (*cf §17 du vol1 du DAO*)
  - Dossier papier original déposé à l'adresse indiquée avec signatures originales & paraphes nécessaires
  - Clé USB avec :
    - Version scannée de l'original
    - Version PDF sélectionnable + Fichiers Excel (DQE complété)



# Evaluation administrative

- **Régularité de l'offre**

- **A1** Offre soumise dans le délai et déposée au bureau (1 original version papier + clé USB)
- **A2** Présence du formulaire de soumission
- **A3** Offre signée par la (les) personne(s) habilitée(s)
- **A4** Présence de la déclaration du soumissionnaire signée (contenant l'engagement explicite que le soumissionnaire exécutera le marché public conformément au DAO et aux prix tels que mentionnés dans son offre)
- **A5** Présence du statut juridique du soumissionnaire ou attestation d'enregistrement
- **A6** Présence de l'attestation de visite des lieux et de l'attestation de participation à la réunion
- **A7** Présence de la preuve de constitution de la garantie de soumission (vol 1 section 3)
- **A8** Présence de la ligne de crédit d'un montant équivalent de 20% du montant de l'offre certifiée par une institution accrédité

Volume 1 – Section 4 (Questionnaire) :

- **A9** Présence des Informations générales sur le soumissionnaire
- **A10** Descriptif de l'organisation
- **A11** Présence de la procuration
- **A12** Présence des états financiers (selon modèle+ bilans certifiés)
- **A13** Présence de la fiche d'identification légale et de la fiche d'identification financière



# Evaluation administrative

- **Situation personnelle du soumissionnaire** (clause d'exclusion)
  - **A14** Certificat d'agrément en cours de validité
  - **A15** Attestation de régularité en matière de paiement des cotisations sociales (de moins d'un an)
  - **A16** Attestation fiscale (attestation de régularité de moins d'un an)
  - **A17** Extrait de casier judiciaire ou déclaration solennelle du gérant de l'entreprise de moins d'un an (signé par une autorité compétente)
  - **A18** Déclaration sur l'honneur



# Evaluation technique (vol 1 section 3.6)

- **T1** Personnel (vue général ; personnel encadrement contrat ; CV & diplomes)
- **T2** Equipement (possédé ; loué)
- **T3** Plan de travail et programme
- **T4** Expériences comme entrepreneur
- **T5** Informations sur joint ventures & Consortiums



# Evaluation financière

Voir consignes au volume 4 :

- Détail estimatif : complété / paraphé
- Bordereau de prix : complété / paraphé (chiffres & lettres)
- Fichier Excel à remplir et transmettre (ne pas modifier la mise en forme)

Vérification arithmétique

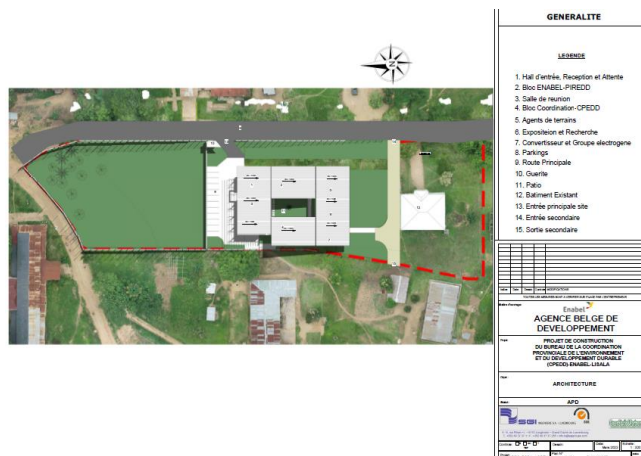
Vérification des prix unitaires (prix anormalement bas et prix anormalement haut)





# Présentation du dossier de Lisala

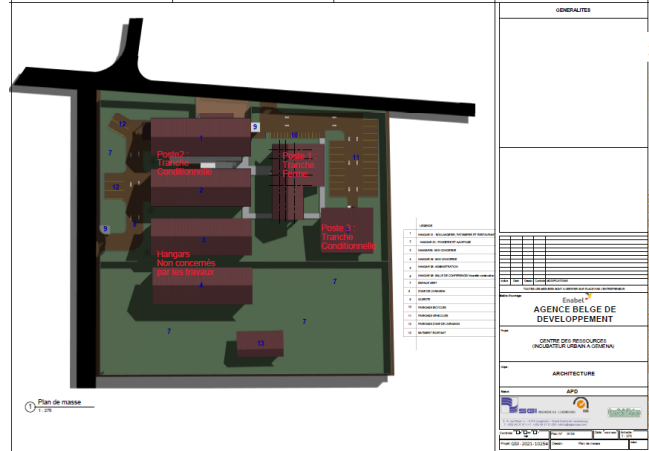
- **Projet avec 1 tranche ferme et 2 tranches conditionnelles :**
  - Tranche ferme = 2 blocs centraux + VRD + espace groupe électrogène
  - Tranche conditionnelle 1 = bloc accueil / salle réunion
  - Tranche conditionnelle 2 = bureaux partagés
- **Les maçonneries se feront en Briques de Terres Comprimées (cf CSC Technique).** Existence d'associations de briquetiers appuyées par Enabel qui pourraient fournir en BTC l'entreprise (cf fichier Questions / Réponses pour contacts).







- 
- CENTRE DE RESSOURCES( INCUBATEUR URBAIN A GEMENA)**
- LOCALISATION: Gemena/ République Démocratique du congo
- MAITRE D'OUVRAGE: **Enabel** Agence Belge de développement
- MAITRE D'OEUVRE:  **GenSituParties**
- PHASE DU PROJET: APD





# Questions

- 1) Critère A15 : l'attestation de régularité peut-elle être remplacée par la preuve de paiement ?
- 2) Critère A16 : L'attestation fiscale doit-elle être de 6 mois ou de 1 an ?
- 3) Critère A17 : Quelle est l'autorité compétente pour établir une déclaration solennelle ?
- 4) Quel est le délai d'exécution des marchés ?
- 5) Peut-on proposer une variante à l'offre ?
- 6) Le raccordement en eau et en électricité (Regideso et SNEL le cas échéant) est-il à la charge de l'entreprise ?
- 7) Y a-t-il une autre possibilité pour visiter le/les site(s) si on n'a pas pu assister à la visite du 02/11 (Lisala) ou du 04/11 (Gemena) ?
- 8) Pouvez-vous partager les contacts des associations de briquetiers (fournisseur éventuel de BTCS) ?
- 9) Pourquoi les visites de sites sont-elles obligatoires ?
- 10) Quel est le montant de la garantie de soumission et à quoi est ce que ça correspond ?
- 11) Sachant qu'une seule attestation originale a été délivrée pour le marché *RDC 1217511-10129* et pour le marché *RDC 1217511-10129*

➔ Pour les réponses voir fichier Questions & Réponses annexé au dossier dans

<https://www.enabel.be/fr/marches-publics/>

**Questions Réponses**  
**RDC 182081t-10055**

**Visite de terrain**

| N°                                                     | Question | Réponse |
|--------------------------------------------------------|----------|---------|
| <i>Pas de question posée lors de la visite de site</i> |          |         |

**Réunion d'information**

| N°        | Question                                                                                                                                                                                                                              | Réponse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b>  | Critère A15 : l'attestation de régularité peut-elle être remplacée par la preuve de paiement ?                                                                                                                                        | Non, seule l'attestation de régularité délivrée par la CNSS sera acceptée pour prouver la régularité (étant donné que les preuves de paiement sont ponctuelles et ne prouvent pas la régularité dans le temps).                                                                                                                                                                     |
| <b>2</b>  | Critère A16 : L'attestation fiscale doit-elle être de 6 mois ou de 1 an ?                                                                                                                                                             | Pour soumissionner, l'attestation fiscale doit dater de moins de 1 an (période allant entre l'édition et la date de dépôt des offres) même si celle-ci n'est valable que 6 mois selon la DGI.                                                                                                                                                                                       |
| <b>3</b>  | Critère A17 : Quelle est l'autorité compétente pour établir une déclaration solennelle ?                                                                                                                                              | Toute autorité portant agréditation et homologation judiciaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>4</b>  | Quel est le délai d'exécution des marchés ?                                                                                                                                                                                           | Voir article 34 des conditions particulières. Le délai d'exécution est de 11 mois.                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>5</b>  | Peut-on proposer une variante à l'offre ?                                                                                                                                                                                             | Non l'offre doit suivre les spécifications techniques et DQE remis.<br>Toutefois l'entreprise peut toujours proposer une proposition alternative dans son dossier (en plus du reste) qui sera regardée mais non évaluée.                                                                                                                                                            |
| <b>6</b>  | Le raccordement en eau et en électricité (Regideso et Snel le cas échéant) est-il à la charge de l'entreprise ?                                                                                                                       | <b>REGIDESO / Snel</b> : Le raccordement au réseau REGIDESO et Snel est prévu dans la partie 'Travaux préliminaires et généraux' de la tranche ferme (n°103 dans le BPU). C'est donc bien à la charge de l'entreprise.                                                                                                                                                              |
| <b>7</b>  | Y a-t-il une autre possibilité pour visiter le/les site(s) si on n'a pas pu assister à la visite du 02/11 (Lisala) ou du 04/11 (Gemena) ?                                                                                             | Oui visite du site de Gemena possible le 23/11/22 à 10h (cf addendum publié).                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>8</b>  | Pouvez-vous partager les contacts des associations de briquetiers (fournisseur éventuel de BTCS) ?                                                                                                                                    | Fr Patrick FV : 08 11 45 58 17 (disposent de 2 presses à brique manuelle Testaram dans la Mongala)<br>Les entreprises peuvent se fournir en BTCS auprès de ces associations anciennement appuyées par Enael mais restent responsables des matériaux fournis et de leur qualité.                                                                                                     |
| <b>9</b>  | Pourquoi les visites de sites sont-elles obligatoires ?                                                                                                                                                                               | La visite de site est obligatoire pour permettre à l'entreprise soumissionnaire de bien saisir les complexités du terrain, d'autant plus que le projet de Gemena est un projet comprenant des réhabilitations. Aussi cela permet au soumissionnaire de prendre connaissance du contexte spécifique à la province (contraintes logistiques, marché local, main d'oeuvre locale etc.) |
| <b>10</b> | Quel est le montant de la garantie de soumission et à quoi est-ce que ça correspond ?                                                                                                                                                 | La garantie de soumission est de 15.000,00 euros. Pour les modalités se référer à l'article 15 des instructions aux soumissionnaires.                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>11</b> | Comment télécharger le fichier Excel pour le DQE ?                                                                                                                                                                                    | Dans le CSC il y a un lien pour téléchargement du fichier Excel au début du volume 4 (p.204)                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>12</b> | Comment télécharger les plans ?                                                                                                                                                                                                       | Dans le CSC il y a un lien pour téléchargement du dossier de plans au début du volume 5 (p.251)                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>13</b> | Sachant qu'une seule attestation de participation à la réunion d'information originale a été délivrée pour le marché <i>RDC 1217511-10129</i> et pour le marché <i>RDC182081T-10055</i> , comment faire pour soumissionner aux deux ? | Si l'entreprise soumet une offre également pour le marché RDC182081T-10055, elle mettra l'original dans le dossier de ce marché RDC182081T-10055 et mettra une copie de l'attestation dans le présent marché (RDC 1217511-10129).                                                                                                                                                   |